

## ***L'Union régionale UNSA Guyane apporte son soutien à l'ensemble des collectifs***

**L'Union régionale de l'UNSA Guyane, apporte son soutien plein et entier à l'ensemble des collectifs et des socio-professionnels dans les efforts de lutte pour l'évolution de notre pays la Guyane.**

**Nous dénonçons cette attitude qui met en danger toute notre communauté guyanaise, à travers la santé, l'énergie, le transport, l'agriculture, l'éducation, la sécurité et l'économie.**

Nous réaffirmons cette impérieuse nécessité de prendre en compte tous les paramètres, afin d'éviter toute vision à court terme.

Des décisions durables doivent être prises pour garantir la meilleure visibilité, la crédibilité indispensable de la Guyane entière dans le paysage national et inter-caribéen.

Conscients de la réalité voulue par les collectifs qu'il faut entendre, nous soutenons la volonté d'un développement des différents pôles en étant unis, avec plus de moyens et une latitude de fonctionnement.

L'Union régionale UNSA fustige les méthodes qui consistent sous fond de déni de droit à prendre des décisions unilatérales, l'UR UNSA Guyane s'inscrit dans ce mouvement.

Nous appelons, ainsi, l'ensemble de la population guyanaise à se mobiliser avec les collectifs, pour exiger des réponses adaptées et cohérentes.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons être conscients des enjeux et revendiquer, ensemble, une plus grande rigueur dans la gestion de notre région.

Notre sens des responsabilités nous oblige à tout mettre en œuvre, à ne pas tolérer l'inacceptable. Au demeurant, les conséquences qui en découlent, pourraient affecter de manière significative le devenir de notre Guyane.

**Communiqué de Willy Charles-Nicolas– Secrétaire général de l'UR UNSA Guyane**

### ***L'UNSA Nestlé France en Assemblée générale***

**Le secrétaire général de l'UNSA, Luc Bérille, a répondu à l'invitation de la coordination nationale UNSA de Nestlé France qui tenait son Assemblée générale les 22 et 23 mars à Marseille.**

**L'occasion d'échanger avec les 48 participants, militants actifs de ce syndicat, membre de la fédération UNSA 2A, qui, 3 ans après sa création, est devenu le 3<sup>ème</sup> syndicat du groupe et entend bien continuer son développement pour atteindre le rang supérieur.**

## ***L'UNSA rencontre le président des CESER de France***

**Mercredi 22 mars, Luc Bérille, secrétaire général et Martine Vignau, présidente du groupe UNSA au CESE, ont rencontré Laurent Degrottes, président des CESER de France.**

**Cette rencontre a permis de partager l'utilité des travaux menés dans les CESER, tant pour les acteurs économiques que sociaux.**

La question de l'organisation des CESER a été également abordée. L'Assemblée des CESER de France devrait, dans une prochaine réunion, donner ses orientations concernant la mise en place des nouveaux CESER à l'issue de la période de transition.

D'ores et déjà, la réduction du nombre de conseillers semble entraîner une réduction de membres au bureau.

L'UNSA a rappelé qu'un équilibre devait être trouvé afin que l'ensemble des composantes puissent faire entendre leur voix dans cette instance de dialogue social.

## ***Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes***

**L'UNSA, représentée par Saïd Darwane, conseiller national, dans le collège des personnalités qualifiées, a participé, le 20 mars 2017, à la séance plénière du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP).**

**Parmi les points à l'ordre du jour, la présentation du guide d'accompagnement des négociateurs de branche sur les classifications.**

Ce guide a pour objectif la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les systèmes de classification.

Il permettra de mettre en lumière les compétences en réalisant une cartographie complète des fonctions dans l'entreprise.

Il permettra également de mettre en exergue "les obstacles structurels qui se posent à la mixité des métiers et à reconnaître les risques spécifiques de certains métiers particulièrement occupés par des femmes comme la charge nerveuse ou la pénibilité".

C'est un document pédagogique et méthodologique qui pourra être approprié par les négociateurs dans les différentes branches professionnelles.

Il pourra aider à faire un état des lieux plus fouillé, à dégager et analyser les écarts ainsi que les éléments influant sur l'évolution des corrections de ces écarts entre les femmes et les hommes.

C'est un guide utile et important qui mérite une diffusion publique.

## ***Temps de travail dans la Fonction publique : deux projets de circulaires inutiles***

**Un groupe de travail a étudié deux projets de circulaire sur le temps de travail et sur la prévention des absences dans la Fonction publique le 23 mars 2017.**

**L'UNSA-Fonction Publique n'est pas favorable à leur publication.**

Cependant, l'UNSA-Fonction Publique, pour défendre le Service public, la Fonction publique et les agents publics, a poursuivi les échanges nécessaires afin de pousser à l'amélioration de ces textes.

L'UNSA-Fonction Publique estime que le dialogue social est l'une des clefs d'un bon fonctionnement de la Fonction publique.

L'UNSA-Fonction Publique le mène et le mènera jusqu'au bout, le préférant à la "politique de la chaise vide"\*.

Elle a donc participé activement à ce groupe de travail afin d'essayer de convaincre.  
Les agents publics font leur travail et remplissent leur mission.

Pour en savoir plus :

<http://www.unsa-fp.org/?Temps-de-travail-Deux-projets-de-circulaires-inutiles>

## ***Ordonnance « Mobilité » dans la Fonction publique : les CAP préservées***

**Suite au vote unanime contre le projet d'ordonnance "mobilité", le gouvernement devait revoir sa copie.**

Lors du CSFPE du 23 mars, le gouvernement a annoncé le retrait de l'article 4 qui remettait en cause le statut de la Fonction publique au travers de la suppression de l'obligation de consulter les CAP pour certaines mobilités.

L'UNSA-Fonction Publique se félicite de cette décision qui répond à son exigence.

Pour en savoir plus :

<http://www.unsa-fp.org/?Ordonnance-Mobilite-Statut-et-CAP-preserves>

## ***Fonction publique : Les autorisations d'absence bientôt facilitées en cas de PMA !***

La circulaire permettant à une agente de la Fonction publique de bénéficier d'une autorisation d'absence en cas de PMA (procréation médicale assistée) vient d'être signée par la ministre de la Fonction publique. Elle sera bientôt publiée.

**C'est une avancée importante revendiquée par plusieurs syndicats dont l'UNSA-Fonction Publique. Ainsi les fonctionnaires auront les mêmes droits que les salariées du privé.**

Pour en savoir plus :

<http://www.unsa-fp.org/?Les-autorisations-d-absence-bientot-facilitees-en-cas-de-PMA>

## ***Réunion du bureau régional de l'UR UNSA Nouvelle Aquitaine***

Le bureau régional de l'UR UNSA Nouvelle Aquitaine s'est réuni jeudi 23 mars à Bordeaux.

**L'ensemble des responsables UNSA des départements de la région ont dressé un bilan de leurs activités et notamment des résultats des élections TPE.**

Concernant le scrutin TPE, le bilan est positif car les chiffres régionaux de l'UNSA sont en forte progression avec un bond de 6,53 points.

Avec ses 14,12%, l'UNSA Nouvelle Aquitaine devient la 3ème organisation dans les TPE, devant FO et la CFTC.

Avec cette dynamique de développement, les responsables UNSA de la Nouvelle Aquitaine comptent bien continuer à développer les implantations UNSA dans les entreprises.

## ***Luc Bérille au salon des Comités d'entreprises de Paris***

Le 21 mars, le secrétaire général de l'UNSA, Luc Bérille, était au salon des CE de Paris.

Après avoir accordé une interview à CE Télé, il a rencontré les militants de l'Union régionale UNSA d'Île-de-France sur son stand.

**L'occasion d'échanges directs avec eux, comme avec de nombreux élus CE de différentes entreprises, syndiqués ou sans étiquette, accueillis sur le stand.**

## Résultats des élections professionnelles

Voici les résultats électoraux !

**Chambres de Commerce et de l'Industrie, Nestlé, Aérien, Transports ...l'UNSA continue son implantation dans les entreprises grandes ou plus petites.**

### Aérien :

Dans la société Sea Air'Py gestionnaire de l'Aéroport de Pau Pyrénées (153 salariés - personnel au sol du transport aérien – Uzein-64), l'UNSA obtient 100% des voix et les 8 sièges de la DUP, dès le premier tour. La CFDT disparaît de l'entreprise.

Au sein de l'entreprise Alyzia Orly Check AOC (232 salariés - personnel au sol du transport aérien – Wissous-91), l'UNSA pour sa première participation, gagne sa représentativité avec 13% des suffrages. La CFDT obtient 30%, la CFTC 23,2%, la CGT 18,1% et le STAAP 15,8%. FO, jusqu'ici syndicat majoritaire, disparaît de l'entreprise. **Nouvelle implantation UNSA.**

Au sein de l'entreprise Aeroshuttle (30 salariés - personnel au sol du transport aérien – Orly Aerogare-94), l'UNSA obtient 8,7% des voix. La CGT jusqu'ici seul syndicat obtient 91,3%. **Nouvelle implantation UNSA.**

### Agroalimentaire :

Lors du renouvellement du CE de la société Nestlé Purina PetCare (476 salariés - Veauche-42), l'UNSA devient premier syndicat de l'entreprise en remportant plus de 49% des voix et (4 sièges sur 7. FO obtient 2 sièges, la CGC, 1 siège. La CFDT, jusqu'ici syndicat majoritaire, et la CGT disparaissent du CE. **Nouvelle implantation UNSA.**

### Chambres de commerce et de l'industrie :

Lors du renouvellement de la Commission paritaire nationale (CPN) des CCI de France (15 525 salariés), l'UNSA arrive en deuxième position avec 20,9% des voix et 2 sièges.

La CFDT obtient 44,8% (4 sièges). La CGC perd son siège (12,7%). La CGT obtient 15,6% (aucun siège), FO obtient 2,7%, la CFTC 1,1%.

CCI Hauts de France : l'UNSA obtient 60,1% des voix, la CFDT 33,4%, et la CGC 6,5%.

CCI Nouvelle Aquitaine : l'UNSA obtient 48,7%, la CFDT 36,7%, la CGT 9,38%, et la CGC 5,8%.

CCI Bourgogne-Franche-Comté : l'UNSA obtient 42,2%, la CFDT 42,2%, la CGC 19,6%.

CCI Normandie : l'UNSA obtient 33,9%, la CGT 33,9% et la CFDT 32,2%.

CCI Grand-Est : l'UNSA obtient 29,6%, la CFDT 40,4%, la CGC 30%.

CCI Occitanie : l'UNSA obtient 23,2%, la CFDT 56,5%, la CGT obtient 13,5%, la CGC 6,8%.

CCI Ile de France : l'UNSA obtient 13,1%, la CGT 33,8%, la CFDT 31,4%, la CGC 7,6%, FO 7,5% et la CFTC 6,6%.

CCI PACA : l'UNSA obtient 7,6%, la CGC obtient 54,2% et la CFDT obtient 38,2%.

CCI Auvergne-Rhône-Alpes : l'UNSA obtient 4,3%, la CFDT 38,8%, la CGT 30,7% et la CGC 28,6%.

CCI Guadeloupe : l'UNSA obtient 37,3% des voix, l'UGTG obtient 62,7%.

### Fonction Publique Territoriale :

Lors de l'élection du Comité technique de la Communauté du Haut-Léon (166 agents - Finistère - Bretagne),

créée par fusion de la communauté de communes de la Baie du Kernic et de la communauté de communes du Pays Léonard, l'UNSA avec 36,6% (1 siège) talonne la CFDT (37,1% - 2 sièges). La CGT (26,1% - aucun siège) n'est plus représentative. **Nouvelle implantation UNSA.**

Lors de l'élection du comité de la nouvelle commune de Montval-sur-Loir (113 agents - Sarthe Pays de la Loire) créée par la fusion de trois communes : Château-du-Loir, Montabon et Vouvray-sur-Loir, l'UNSA remporte 100% des sièges et des voix. **Nouvelle implantation UNSA.**

Lors de la mise en place du Comité Technique de l'Agence territoriale d'ingénierie publique ATIP (80 agents – Strasbourg-Bas-Rhin), les agents ont participé à 95% à l'élection, l'UNSA obtient 50 % des voix et 2 sièges. La CFTC obtient 1 siège. La CFDT n'est plus représentative. **Nouvelle implantation UNSA.**

#### **Industrie :**

Lors du renouvellement du CE au sein de la société SNF SAS (1108 salariés – Industrie chimiques-Andrézieux-Bouthéon-42), l'UNSA gagne sa représentativité avec 11,1% des suffrages. La CGT obtient 30,1%, la CGC 24, 5% et la CFDT 17,1%). FO (chute de 18 points - 5,7%) et la CFTC (baisse de 8 points – 5,7%) ne sont plus représentatifs. **Nouvelle implantation UNSA.**

#### **Services :**

Lors du renouvellement de la DUP du Groupement inter-entreprises de prévoyance sociale GIEPS (203 salariés - sans convention collective - Vallauris-06), l'UNSA, pour sa première participation, devient majoritaire avec 61,4% (7 sièges) devant la CFDT, jusqu'ici seul syndicat (28,6% - 4 sièges). **Nouvelle implantation UNSA.**

Lors de l'élection de la DUP de l'entreprise Guadeloupe Formation (101 salariés – organisme de formation – Petit-Bourg-971), l'UNSA obtient 81,3% des suffrages et 5 élus sur 6. L'UGTG obtient 18,7% des voix et 1 élu. **Nouvelle implantation UNSA.**

#### **Transport de marchandises :**

Lors du renouvellement de la DUP de la société BM chimie Villers Saint Paul (140 salariés - Transport routier – Villers-Saint-Paul-60), l'UNSA obtient 32,1%, arrivant à égalité avec la CGT. La CFDT obtient 23,2%. FO avec 8% n'est plus représentative. L'UNSA obtient 3 sièges, la CGT 2, la CFDT 1. **Nouvelle implantation UNSA.**

Au sein de l'entreprise Transports Lahaye (108 salariés - Transport routier - Nogent-le-Phaye-28), l'UNSA gagne sa représentativité avec 13,1% des voix. La FNCR obtient 44,3% des voix, la CFTC 42,6%. La CGT et la CFDT disparaissent de l'entreprise. **Nouvelle implantation UNSA.**

Lors du renouvellement des DP de l'entreprise Transports Graillot-Bert (60 salariés - Transport routier – Nemours-77), l'UNSA obtient 100% des voix et des sièges dès le premier tour. **Nouvelle implantation UNSA.**

#### **Transport de personnes :**

Au sein de l'entreprise Les bus du Conseil général (207 salariés – Transport routier – Perpignan-66), l'UNSA, pour sa première participation, obtient 31,8% des voix et 1 siège. La CGT obtient 68,2%. **Nouvelle implantation UNSA.**

Au sein du réseau urbain Car Postal Bourg-en-Bresse (89 salariés – Transports publics – Bourg-en-Bresse-01), pour sa première participation, l'UNSA obtient 59,5% des voix et 3 sièges, devant FO en hausse avec 36,5% (2 sièges). La CFDT (4%), jusqu'ici majoritaire, n'est plus représentative. La CGT disparaît de l'entreprise. **Nouvelle implantation UNSA.**

Au sein du réseau urbain Kéolis Laval (135 salariés – Transports publics – Laval-53), pour sa première participation, l'UNSA obtient 14,9% et 1 élu à la DUP. La CFDT obtient 85,1% et 5 sièges.